

PROJET
PEDAGOGIQUE
2022

Accueil de loisirs les
Gulli'vert

I. Informations sur l'accueil de loisirs

Nature de l'accueil :

Les Gulli'vert est un accueil de loisirs sans hébergement.

Organisateur :

L'organisateur de l'accueil de loisirs est l' « Association du centre de loisirs les Gulli'vert », association type loi de 1901, créée en 2007. Son siège se situe à l'adresse suivante :

Club Vert

35 route de Vaux « Les Montardoins »

89000 AUXERRE

Directrice : Caroline CORNILLE

Ses valeurs éducatives : Le respect - La citoyenneté - La solidarité - La mixité - La laïcité - L'égalité - La tolérance

Président : Vincent POURRIER

Lieu d'accueil :

Le centre est implanté géographiquement sur le site du Club Vert dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus (cf. **Organisateur**).

Les enfants de moins de 6 ans seront accueillis au rez-de-chaussée tandis que les enfants de plus de 6 ans seront accueillis à l'étage.

Public accueilli :

Le centre est déclaré pour accueillir les enfants scolarisés, âgés de 3 à 14 ans. Ne pourront être accueillis que les enfants dont le dossier d'inscription est complet et à jour (fiche d'inscription, fiche sanitaire...). Ce dossier peut être retiré au bureau de la direction ou téléchargé via le site internet du Club Vert (<http://www.clubvert.org/club-vert.php>) ou sur la page facebook.

Les enfants sont répartis en différentes tranches d'âges dans une optique de qualité d'accueil et d'adaptation aux besoins des enfants. (3 à 5 ans ; 6 à 9 ans ; 10 à 14 ans)

Prise en compte des publics à besoins spécifiques

L'accueil d'un enfant en situation de handicap léger, peut être envisagé après concertation avec les parents, l'équipe médico-sociale, la directrice de l'accueil de loisirs et l'équipe d'animation. Son admission ne pourra se faire que si les conditions d'accueil le permettent (moyens humains et locaux)

L'accueil d'un enfant atteint d'une maladie chronique ne peut se faire que si un protocole d'accueil individuel (PAI) est établi. Afin d'accueillir au mieux l'enfant, une rencontre tripartite doit s'établir entre la directrice de l'accueil de loisirs, les parents et le médecin de l'enfant. L'inscription ne pourra être effectuée qu'à cette condition.

Périodes et amplitude d'accueil :

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année en période scolaire, et durant les petites et grandes vacances.

L'accueil fonctionne en journées continues de 7h45 à 18h15. Un service de restauration collective est proposé aux familles. Les enfants peuvent être accueillis à la journée complète, à la demi-journée avec repas ou à la demi-journée sans repas.

Dans une optique de bonne organisation, il est obligatoire de préinscrire les enfants à l'avance, soit au bureau de la direction, soit par voie téléphonique, soit par e-mail, soit par sms.

Tarifs et règlement :

Cf. Grille tarifaire

La tarification est calculée en fonction du quotient familial afin d'être accessible à tous et de correspondre aux ressources de chaque famille.

Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration et peuvent être amenés à évoluer sur décision par celui-ci. De même, le prix pour les familles peut être amené à changer en fonction de l'évolution de leurs ressources. Les tarifs indiqués prennent en compte les aides de la CAF.

Le paiement de la fréquentation s'effectue chaque fin de mois sur présentation de facture. Les moyens de paiement acceptés sont : les espèces, les chèques, les cartes bancaires et les chèques-vacances (sur lesquels la monnaie ne peut-être rendue).

Toute absence non signalée la veille avant 9h00 entraîne la facturation de la journée et du repas sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical. Les attestations de paiement sont sur demande.

Les modalités d'inscription :

Pour les enfants inscrits à l'année, les parents doivent signaler leur présence pour chaque période de vacances afin d'assurer le bon déroulement des activités.

Seul le tuteur légal de l'enfant peut en faire la démarche auprès de la directrice de l'accueil de loisirs. Un règlement intérieur est remis à chaque famille à l'inscription dans lequel les pièces à fournir sont précisées.

Ramassage et convoyage des enfants :

L'accueil de loisirs propose aux familles un service de ramassage et de convoyage.

Durant les mercredis, les enfants peuvent, sur demande, être conduits et ramenés du centre de loisirs aux clubs sportifs dans lesquels ils sont inscrits.

Cependant, dans un souci de bonne organisation des activités, qui restent la priorité de l'activité de notre accueil, ce service peut être temporairement suspendu en cas de force majeure. Les clubs au-delà de trois kilomètres à partir du centre de loisirs ne pourront être desservis.

De plus, un ramassage des enfants est effectué, matin et soir, en suivant un trajet autour du centre-ville d'Auxerre. Quatre arrêts de bus sur Auxerre :

| Aller | Arrêts de bus | Retour |
|-------|--|--------|
| 08h00 | Maison de l'eau | 17h50 |
| 08h05 | Rue Girard de cailleux (Conches/Clairions) | 17h45 |
| 08h10 | Cinéma | 17h40 |
| 08h15 | Piedalloues (devants les écoles) | 17h30 |

Les équipements :

L'accueil de loisirs « Les Gulli'Vert » propose aux enfants dans un cadre naturel (vaste parc de 4 ha autour du centre).

- Un bureau comprenant une infirmerie
- Un hall d'accueil
- Une cuisine
- Deux réfectoires
- Une cour
- Un gymnase
- Une salle d'évolution de 65 m²
- Un terrain de beach-volley et beach-soccer
- Un terrain de tennis
- Un terrain de basket
- Un terrain de football
- Une table de tennis de table

| Pour le centre maternel | Pour le centre primaire |
|--|---------------------------------|
| Une salle d'activités | Une salle de lecture |
| Une salle de repos | Deux salles de jeux |
| Une salle de jeux | Une grande salle d'activités |
| Une salle matériel | Une salle matériel |
| Des sanitaires adaptés à la taille des enfants | Un espace Adolescents |
| | Des sanitaires |
| | Une piscine extérieure chauffée |

Les partenaires :

L'association est partenaire de la ville d'Auxerre et de la CAF dans l'organisation de son accueil de loisirs.

De plus, l'association est adhérente à la FSCF de l'Yonne (Fédération Sportive et Culturelle de France) tant dans l'organisation des activités que dans la pédagogie.

L'accueil de loisirs est amené également à travailler avec les centres de loisirs municipaux d'Auxerre en amont des réunions de coordination et projets communs, mais également avec les centres de loisirs associatifs non auxerrois.

Il a accès à des espaces municipaux : La piscine, la bibliothèque, les musées et le site patrimoine.

Un partenariat fidèle est mis en place et apprécié avec les clubs sportifs Auxerrois (Aja, Stade auxerrois, RCA...)

II. Communication

Nous utilisons différents canaux de communication suivant les sujets abordés.

A destination des familles :

- Support visuel (affiche, plaquette, flyers...) Des affiches sont mises sur l'ensemble de la commune. L'information est également donnée par mail aux familles déjà inscrites et par SMS.

Les parents doivent prendre connaissance des informations affichées sur le lieu d'accueil ou transmises par le personnel. Un programme d'activités est établi par l'équipe encadrante, affiché à l'entrée des locaux et distribué aux enfants. Ce programme peut faire l'objet de modifications en fonction de l'intérêt porté par les enfants ou en cas de force majeure (météo - manque de personne - effectif restreint...).

- Réunions : réunion d'échanges et d'informations
- Communication orale pour tout ce qui est en lien avec le quotidien des enfants et de la structure
- Courrier
- E-mail pour échanger des informations ponctuelles
- Facebook
- SMS

A destination des partenaires :

- Réunion autour de projets communs
- Echange d'e-mail
- Communication orale

Communication interne :

- Réunion quotidienne avec l'équipe d'animation
- SMS

III. Projet d'animation

Il est important que l'enfant ait envie de fréquenter l'accueil de loisirs pour ses activités et d'y participer. C'est pourquoi des affiches avec le thème dédié par vacances est envoyé et affiche en amont.

Les thèmes : A la journée ou à la semaine, les thèmes nous permettent d'avoir un fil conducteur dans les activités proposées aux enfants. Les thèmes peuvent être variés. Ils leur permettent de rentrer dans un monde imaginaire (thème du jeu, du sport, de l'artisanat, de l'art...)

L'équipe d'animation proposera des activités adaptées aux âges des enfants, afin de respecter leurs capacités. Les enfants seront informés par avance des activités proposées pour la semaine, ce qui leur permettra de s'inscrire au centre en fonction de leur préférence. Les animateurs doivent veiller au rangement et au respect du matériel.

Les animateurs veilleront à valoriser les productions des enfants en les affichant ou en les exposant aux parents, de manière à ce que ceux-ci puissent prendre connaissance de ce que leurs enfants ont fait durant la journée.

Deux périodes d'activités cadrées sont définies, une le matin de 9h30 à 11h30 et une l'après-midi 14h30 à 16h30. Les animateurs garderont à l'esprit que les enfants de moins de 6 ans ont une capacité d'attention plus courtes (20 minutes maximum) et qu'il est nécessaire de favoriser plusieurs activités courtes qu'une seule étendue dans le temps.

De même, pour les plus grands, il est nécessaire de prévoir plusieurs jeux sur un temps d'activités cadrées car un seul jeu ne pourra durer toute une après-midi.

Éventuellement, les groupes d'enfants pourront alterner d'une activité à une autre, dans la mesure du possible en terme d'organisation, de manière à ce qu'il puissent faire un maximum d'activités proposées.

Les enfants qui feront la sieste pourront rejoindre les autres sur leurs activités si cela est possible. Dans le cas contraire, ils resteront avec l'animateur de la sieste avec qui il feront l'activité que celui-ci a prévu.

Ces horaires ont pour objectif de respecter le rythme de vie de l'enfant et non pas d'être une contrainte pour eux comme pour les animateurs, ils pourront donc être modulés si besoin.

Dans une optique de diversité et de choix de l'enfant, les animateurs veilleront à proposer des activités de types différents en parallèle de manière à ce que chacun puisse trouver son compte dans les activités proposées.

Activités d'animation : Différentes activités sont proposées :

La nature des activités se fera en fonction des savoir-faire de l'équipe et du budget : les activités tiendront compte de l'environnement au centre et de ses partenaires. Le programme d'activités se verra riche et diversifié. Il alternera des activités manuelles, sportives, artistiques, culturelles.

Activités de plein air : ce sont des jeux et activités mettant l'enfant en contact avec la nature.

Activités d'expression : Elles développent les facultés orales, gestuelles, la connaissance de soi-même des autres : chants, jeux chantés, danses, musique, théâtre, déguisements, peinture, maquillage...

Activités manuelles : elles font intervenir les notions d'apprentissage, de manipulation, elles font appel à l'acquisition de bases techniques, à l'imagination, au toucher, à la créativité (peinture, terre, découpage, collage).

Activité à dimension ludique : jeux collectifs ou individuels.

Activités sportives : avec des intervenants sportifs pour découvrir différents sports. (Intervenants tir à l'arc et Zumba.)

Activités culturelles : Activités mettant l'enfant en contact avec la culture, le patrimoine et la population locale

Rencontres intergénérationnelles ou intercentre : elles permettent de favoriser les échanges, le sens des responsabilités, de la solidarité, de l'entraide et de l'écoute. Elles contribuent à la valorisation du savoir, savoir-être, savoir-faire et à la mixité sociale et géographique.

Séjours accessoires/ Mini Camps : Les mini-camps seront toujours avec un thème afin d'être les plus attractifs possibles. Les objectifs des camps seront, d'une part de favoriser la prise de responsabilité et l'entraide des enfants, et d'autre part de permettre de créer du lien social entre les différents acteurs du centre de loisirs. Les mini-camps dureront deux jours et une nuit et seront encadrés par deux animateurs dont un animateur référent qualifié et placés sous la responsabilité du directeur du mois où ils se dérouleront. En cas d'intempéries, les enfants dormiront à l'intérieur du centre de loisirs. Les thématiques des camps seront différentes des thèmes abordés par les autres enfants du centre de loisirs mais s'y apparenteront néanmoins, afin de conserver une cohérence pédagogique.

Les enfants inscrits sur les mini-camps arriveront le matin et vivront le temps d'accueil jusqu'à 9h30 avec le reste des enfants du centre. Ils déposeront leurs affaires dans le hall d'accueil, vers les vestiaires petits. Suite au temps d'accueil, et après l'appel de 9h30, ils seront alors sous la responsabilité de l'animateur du camp, avec lequel ils vivront des activités spécifiques durant les deux jours. Le programme des mini-camps sera élaboré et affiché aux familles la semaine qui précède leurs déroulements. Le midi, les enfants du mini-camp mangeront au réfectoire avec le reste des autres enfants. Le montage des tentes s'effectuera entre 16h30 et 17h30, accompagnés des animateurs, après le temps d'accueil du soir.

Le repas de veillée sera élaboré en amont par l'animateur du camp qui veillera à son équilibre alimentaire ainsi que sur celui de la journée. Le repas sera préparé par les enfants accompagnés des animateurs entre 19h00 et 20h00. Durant le temps de préparation du repas, les enfants se succéderont pour aller prendre leur douche dans les locaux du club vert. Le repas se déroulera entre 20h00 et 21h00. Ensuite, les enfants auront un temps d'animation de veillée, entre 21h00 et 22h00. Enfin, après la veillée, les enfants iront se laver les dents avant de rejoindre leurs tentes.

Le lendemain matin, un réveil échelonné se déroulera entre 7h00 et 8h00. Le petit déjeuner et la toilette se dérouleront entre 8h00 et 9h00. Le démontage des tentes aura lieu entre 9h00 et 9h30.

Les sorties : Les sorties et journées à l'extérieur sont établies dans un même souci de respect du rythme de l'enfant et de promotion de nos valeurs. Les sorties proposées sont choisies afin de permettre aux enfants de pratiquer des activités qui leur seraient peu accessibles dans un autre cadre. L'accueil de loisirs travaillant en partenariat avec la mairie d'Auxerre proposera régulièrement des activités physiques et sportives, animées par des éducateurs de l'Office Municipal des Sports. D'autres sorties, plus exceptionnelles et plus conséquentes seront proposées aux enfants (cinéma, patinoires, plaines de jeux, équitation...). Le nombre de places étant limité, l'équipe pédagogique veillera dans une optique d'équité à ce que chaque enfant puisse bénéficier de ces activités. Néanmoins, les enfants fréquentant la structure de façon régulière seront prioritaires afin d'éviter des démarches de pure consommation.

Activité parents/enfants : Elles permettent de créer le lien entre l'enfant, le représentant légal et l'équipe. Pour chaque activité l'objectif est de permettre à l'enfant de s'exprimer et d'être acteur de ses loisirs. L'une des missions des animateurs qui devront veiller à choisir les outils les plus adaptés suivant les âges des enfants, et la dynamique du groupe.

A chaque début de vacances et les mercredis, un temps d'échanges avec les enfants aura lieu pour présenter le programme de semaine en cours ainsi que les mercredis afin de recueillir leurs attentes, leurs envies qui seront pris en compte selon les possibilités matérielles, humaines, sécuritaires et financières. Ils pourront proposer des activités et les mener à bien avec l'aide des animateurs. (Activité appelée « Choix de l'enfant »)

IV. L'évaluation

Les critères et indicateurs d'évaluation

L'évaluation du projet se fait tout au long de l'année pour permettre de vérifier que les activités proposées sont en cohérence avec les objectifs fixés et qu'elles ont un impact sur les enfants.

L'évaluation se fera :

- Avec les enfants de manière collective en adoptant différentes façons de procéder mais toujours sous forme ludique (jeux, smileys, quizz...).
- Avec les animateurs et la direction lors des réunions hebdomadaires sous forme de grille d'évaluation ou de jeux conviviaux
- Avec les parents et la direction lors de temps d'échanges
- Avec le conseil d'administration lors de réunions à l'aide du logiciel Power Point

Il s'agira d'évaluer : La pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité, la cohérence

Une évaluation quantitative sera réalisée : adhésion du groupe à l'activité, nombre de questions posées par les enfants.

Une évaluation qualitative sera réalisée : impact sur le comportement des enfants, sur le respect, sur le développement de l'autonomie, sur la prise de responsabilités, sur l'entraide, sur la notion de plaisir.

V. Les objectifs

Les ambitions éducatives poursuivies par « L'association du centre de loisirs Les Gullivert » sont formalisées par le projet éducatif de l'association, renouvelé en mars 2017.

Elles se basent sur une philosophie d'éducation globale et sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les objectifs éducatifs sont les suivants :

1-Permettre aux enfants de développer leurs compétences, leur autonomie et leur personnalité dans le respect des besoins et des rythmes de chacun

3-5 ans

- Impliquer les parents dans les activités
- Permettre aux enfants de découvrir leur territoire
- Permettre à l'enfant de prendre des responsabilités
- Permettre à l'enfant de comprendre les règles et les respecter
- Favoriser des temps d'échanges
- Favoriser la rencontre avec d'autres structures

6-14 ans

- Développer l'entraide et le partage
- Permettre à l'enfant de prendre des responsabilités
- Mettre en place des règles de vie
- Encourager l'enfant à faire seul
- Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme

2-Encourager l'ouverture, le respect des autres et l'expression de la citoyenneté

3-5 ans

- Participer à des actions solidaires
- Sensibiliser à la différence
- Sensibiliser les enfants à l'environnement
- Permettre les échanges avec d'autres structures

6-14 ans

- Développer les relations intergénérationnelles
- Participer à des actions solidaires
- Encourager la prise d'initiatives
- Encourager l'entraide
- Favoriser le lien avec les acteurs locaux

Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration des règles de vie du centre et à leur évolution au cours du séjour, pour en faciliter l'acquisition et le respect

Promouvoir dans les relations du centre la communication non-violente et la résolution de conflit par le dialogue

Favoriser et encourager la prise de responsabilité de l'enfant. Un tableau des tâches quotidiennes sur lequel les enfants pourront venir s'inscrire volontairement sera formalisé et mis en place.

→ dans les tâches de la vie quotidienne (mise en place de la table, débarrassage et vaisselle, , ménage des salles...)

→ dans la préparation et le rangement des jeux et activités

Favoriser les dynamiques d'échange et de coopération (promouvoir des valeurs de fair-play, de dépassement de soi plutôt que le goût de la victoire et de la performance à tout prix lors des jeux collectifs, favoriser des activités collectives plutôt qu'individuelles sur les temps d'activités cadrées...)

3-Favoriser l'ouverture et le respect de l'enfant sur son environnement

3-5ans

- Organiser des activités favorisant la découverte du territoire
- Rencontrer les acteurs locaux
- Créer des événements permettant de valoriser les découvertes des enfants

6-10ans

- Favoriser les rencontres avec différents acteurs locaux
- Impliquer les familles
- Développer les rencontres inter-

10- 14 ans

- Permettre à l'enfant de participer au choix des activités de la journée, ainsi que, autant que possible, à l'élaboration des plannings d'activités
- Proposer un cadre à l'enfant dans lequel il puisse prendre des initiatives
- Mettre en place une boîte à idée ou autre dispositif d'expression en libre accès et faire en sorte qu'ils soient régulièrement utilisés de manière spontanée par les enfants
- Permettre aux plus grands de proposer des jeux aux plus petits

Ainsi, l'association du centre de loisirs les Gullivert défend l'idée que l'épanouissement de l'enfant et sa formation de citoyen passe par la connaissance de l'environnement qui l'entoure, la perception de la diversité naturelle et sociale au sein de laquelle il évolue et l'exploitation des ressources dont il dispose.

L'équipe pédagogique veillera donc à promouvoir l'ouverture de l'enfant sur l'environnement :

- Sensibiliser les enfants à des thématiques relevant de l'éducation à la citoyenneté (l'écologie, la non-discrimination, les droits de l'enfant...)
- Organiser des activités à l'extérieur de la structure de manière à leur faire découvrir les territoires environnant, rencontrer d'autres enfants, pratiquer des activités qu'il n'est pas possible de mettre en place au centre...
- Organiser des activités permettant la rencontre entre des enfants de structures différentes
- Accentuer le travail sur le respect des espaces (intérieurs et extérieurs, la faune et la flore) et du matériel de la structure (en particulier le soin apporté au matériel et le rangement des jeux et jouets)

Pour répondre au mieux aux ambitions de l'association, les actions mises en place seront en cohérence avec les besoins de l'Enfant.

Besoins de l'enfant 4-5 ans

| Ce qui le caractérise | Ses besoins | Attitudes des animateurs conseillées |
|--|--|---|
| Il apprend l'autonomie | <ul style="list-style-type: none"> -> faire seul (s'habiller, manger, ranger...) -> jouer -> communiquer, s'exprimer -> se dépenser -> changer d'activités souvent -> appréhender l'espace et le temps -> découvrir son corps (son sexe) | <ul style="list-style-type: none"> -> adapter les lieux à la taille des enfants -> aider à faire des choix et apprendre à faire -> préparation minutieuse de la journée -> faire prendre des risques et mettre des repères -> faire attention au rythme de la journée |
| Croissance physiologique | <ul style="list-style-type: none"> -> sommeil et repos -> nourriture et boisson équilibrées -> activités physiques -> développement des 5 sens | <ul style="list-style-type: none"> -> hygiène alimentaire et physique -> faire attention à la santé -> développer les jeux sensitifs -> varier fréquemment les activités |
| Construction de la personnalité Découverte des autres et du monde extérieur | <ul style="list-style-type: none"> -> justice, respect, considération, opposition (âge du non), affabulation -> imitation et identification | <ul style="list-style-type: none"> -> bienveillance et gentillesse -> individualiser les relations -> faire prendre conscience de la vie collective -> respect de l'intimité |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> -> sécurité physique, besoins d'affection -> sécurité affective besoins de repères et de l'adulte -> poupée ou nounours (objet identificateur et transfert du vécu de l'enfant) | <ul style="list-style-type: none"> -> être attentif, patient, calme, ferme -> expliquer les interdits |

Besoins de l'enfant 6-9 ans

| Ce qui le caractérise | Ses besoins | Attitudes des animateurs conseillées |
|--|--|--|
| Croissance physiologique | <ul style="list-style-type: none"> -> sommeil, repos, nourriture équilibrée -> besoin d'efforts physiques en qualité et quantité ; maîtrise du corps -> rythmes différents | <ul style="list-style-type: none"> -> jeux dynamiques -> jeux d'adresse, d'équilibre -> laisser des moments d'autonomie à l'enfant |
| Passage de l'imaginaire au concret (âge de la scolarisation) | <ul style="list-style-type: none"> -> rêver, créer, explorer, manipuler, coordonner, imiter l'adulte (période opératoire concrète) -> découvrir (curieux de tout) : l'espace, le monde animal, la vie, la mort | <ul style="list-style-type: none"> -> favoriser les activités d'expression de création, de mémoire, les jeux à règles -> bien présenter les activités -> les entreprises des enfants doivent être conclues par des réussites |
| Importance du groupe (socialisation) | <ul style="list-style-type: none"> -> compétition, mesurer sa force -> complicité -> respect de soi et d'autrui | <ul style="list-style-type: none"> -> regard attentif et vigilant -> créer un esprit de groupe -> respect de l'intimité -> favoriser la mixité |
| Affirmation de la personnalité | <ul style="list-style-type: none"> -> besoin de confiance, de complicité, d'être pris au sérieux, de règles, de responsabilité, de dialogue, besoin de critique, besoin de mentir, de braver l'interdit | <ul style="list-style-type: none"> -> accepter la discussion, le dialogue -> répondre aux questions -> être à l'écoute, être très disponible |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> -> sécurité physique, besoins d'affection -> sécurité affective : besoins de repères, de l'adulte | <ul style="list-style-type: none"> -> être attentif, patient, calme, ferme -> expliquer les interdits |

Besoins de l'enfant 10-12 ans

| Ce qui le caractérise | Ses besoins | Attitudes des animateurs conseillées |
|---|--|--|
| Croissance physiologique Début de la puberté | <ul style="list-style-type: none"> - sommeil, repos, nourriture équilibrée - besoins d'efforts | <ul style="list-style-type: none"> - attention à l'hygiène - organiser des jeux de défoulement |
| Affirmation de la personnalité Mise en place des bases de raisonnement | <ul style="list-style-type: none"> - responsabilité et autonomie - compréhension - indépendance, affirmation de soi - être écouté ; questionner, dialoguer - besoins de justice, de secret, d'expérimenter - découverte du monde : ne croit plus en la toute-puissance parentale | <ul style="list-style-type: none"> - susciter, éveiller, motiver - laisser les enfants s'organiser pour certaines activités - ménager des temps d'indépendance - favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités et de l'initiative - être à l'écoute et dialoguer |
| Socialisation Filles-garçons centres d'intérêts différents | <ul style="list-style-type: none"> - vie en collectivité - copains importance de la "bande" - se valoriser par rapport aux autres et aux adultes - besoins de règlements | <ul style="list-style-type: none"> - proposer des challenges - jeux collectifs, jeux d'équipe, grands jeux - respect de l'intimité - protéger et valoriser les plus faibles |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - sécurité physique, besoins d'affection - sécurité affective, besoins de repères, de l'adulte | <ul style="list-style-type: none"> - être attentif, patient, calme, ferme - expliquer les interdits |

L'association des Gulli'vert considère que l'accueil de loisirs est un lieu éducatif qui doit œuvrer au développement physique, intellectuel et moral l'enfant, en complément de sa famille et de l'Ecole.

Ainsi l'équipe pédagogique a pour ambition d'accompagner l'enfant dans l'acquisition de connaissances, de compétences et l'affirmation de sa personnalité en cohérence avec les objectifs pédagogiques suivant :

VI. Les rôles et postures

La qualité de l'accueil, l'organisation et le bon déroulement du séjour requiert un réel travail d'équipe, basé sur une relation de confiance et de transparence entre tous les acteurs de la structure. La réussite du projet collectif s'appuie donc sur l'implication de chacun.

1. Le rôle des animateurs

Le travail des animateurs doit être en cohérence avec le projet pédagogique. Chacun doit s'impliquer dans le travail d'équipe afin d'offrir aux enfants un séjour de qualité au cours duquel les notions de bien-vivre et d'amusement sont primordiales.

Auprès des enfants :

- Il est responsable de la sécurité physique*, morale* et affective* des enfants
- Il est un référent exemplaire
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il sait accepter le refus : solliciter sans forcer
- Il justifie toujours le NON
- Il s'adapte lorsqu'une activité ne fonctionne pas
- Il adapte les activités en fonction de l'âge des enfants
- Il intéresse les enfants aux activités proposées, les motive et les valorise
- Il affiche son planning d'activité
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il fait part des problèmes survenus au cours de la journée à la direction, à ses collègues mais dans le respect de l'intimité de l'enfant
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités

Auprès de ses collègues :

- Il respecte ses collègues
- Il travaille en équipe et écoute l'autre
- Il participe activement aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit être conscient de ses limites

Auprès des stagiaires :

- Il le conseille et le renseigne
- Il l'observe
- Il l'écoute

Le rôle des animateurs sur leurs activités sera d'aider et d'accompagner les enfants. L'animateur ne doit pas faire l'activité à la place de l'enfant. Ainsi chaque animateur doit s'investir personnellement dans les activités, mais aussi dans la vie quotidienne et assumer ses responsabilités. Les animateurs auront deux pauses de quinze minutes sur les temps d'accueil (dans un souci d'organisation et d'encadrement, pas plus de deux animateurs par temps de pause).

2. Le rôle de l'équipe de direction

- Elle doit garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Elle doit garantir la mise en oeuvre du projet pédagogique
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel
- Elle assure le recrutement des animateurs et des stagiaires
- Elle gère les relations avec les différents partenaires
- Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil
- Elle a un rôle formateur auprès des animateurs et des stagiaires
- Elle associe les parents à la vie du centre
- Elle organise l'accueil et le départ des enfants.
- Elle assure des fonctions administratives
- Elle a un rôle de médiateur en cas de conflit

Lors des différentes réunions de préparation, la directrice a formé son équipe d'animation à la législation des Accueils Collectifs de Mineurs. Tous les supports qui ont permis de former l'équipe sont des documents rédigés par la DDCSPP (la réglementation des ACM, la sécurité, santé et suivi sanitaire, transports et déplacements dans les ACM et enfance en danger).

L'équipe de direction est garante de la mise en place et du respect des projets éducatifs et pédagogiques.

Les animateurs stagiaires sont placés sous la responsabilité des directeurs, mais l'ensemble de l'équipe d'animation doit être présente pour les aider, les conseiller et les soutenir. Des mini-bilans réguliers seront effectués et des conseils leur seront

apportés le plus souvent possible, dans une optique de progression continue et de bienveillance (de même pour les animateurs déjà qualifiés).

En cas d'absence du directeur permanent pour maladie, empêchement, congés... un animateur possédant au moins le niveau directeur stagiaire BAFD assurera l'intérim du poste et les responsabilités qui lui incombent. Si aucun animateur ne possède ce niveau. L'animateur le plus ancien sur la structure assurera le rôle d'accueil des parents lors des jours d'ouverture, laissant au directeur le soin d'assumer le reste des tâches à son retour.

3. Le rôle du personnel d'entretien

Un agent de service veillera au quotidien à la propreté des locaux et de la vaisselle. En revanche, il sera nécessaire d'être vigilant à l'état des salles et au rangement du matériel préalable au ménage, afin de faciliter le travail de l'agent de service. Il doit s'assurer de la conformité du matériel utilisé, de son bon fonctionnement. Il juge, en concertation avec la directrice ou les animateurs, des capacités de l'enfant à effectuer l'activité, afin qu'il ne se mette pas, et/ou ne mette pas le groupe en danger.

VII. Les relations

Enfant/enfant

L'équipe d'encadrement souhaite que les relations entre les enfants soient fondées sur la bonne entente, l'entraide, la camaraderie et l'amitié. Elles devront permettre aux enfants de vivre des moments dans un esprit de respect mutuel.

Enfant/animateur

Les animateurs sont les référents, les points de repère des enfants. Ils sont à leur écoute. Ils assurent la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et développent un climat de confiance et de compréhension.

Enfant/directeur

La direction ne souhaite pas apparaître comme un chef auprès des enfants. Il faut donc veiller à ne pas la mettre systématiquement en situation de recours obligé face à un problème de discipline.

Animateur/parents

Les échanges se feront dans les locaux du centre en toute confidentialité. Les relations doivent être basées sur le respect et la confiance. L'animateur peut se rendre disponible pour renseigner les parents, pour échanger sur la journée de l'enfant en gardant un esprit professionnel.

Animateur/animateur

Les relations doivent être inspirées par les notions de respect mutuel, d'entraide, de tolérance et de confiance. Tous les animateurs ont les mêmes droits et les mêmes devoirs quelque soit les diplômes.

Directeur/parents

Les relations doivent être régulières avec tous les parents afin d'instaurer un lien de confiance et favoriser la communication. Les ateliers ou café parents aident beaucoup.

Animateur/directeur

Les relations sont de l'ordre du respect, de l'écoute et de la confiance. La directrice de l'accueil de loisirs est la personne ressource pour valider les projets, les activités. Avant chaque période de vacances, l'équipe d'animation se rencontre pour :

- Faire connaissance
- Travailler sur le projet pédagogique afin de le rendre concret et réalisable
- Découvrir l'établissement et son environnement proche
- Fixer dans le détail l'organisation du centre
- Établir le planning d'activités
- Pendant la durée du centre de loisirs, une réunion aura parfois lieu le soir pour :
- Faire le bilan de la journée écoulée (obligatoire le premier et le dernier soir ou en cas de gros dysfonctionnements, facultative le reste du temps)
- Organiser concrètement la journée du lendemain (obligatoire pour les animateurs qui partent en sorties ou qui organisent un mini-camp le lendemain)
- Passer un moment convivial

VII. La journée type

- **7h45 - 9h30 : Temps d'accueil**

Durant les temps d'accueil et informels, les animateurs proposeront des jeux ou activités, courtes, simples, favorisant la libre-adhésion des enfants.

Ces temps de la journée ne sont pas des temps de surveillance pure malgré tout les enfants ne sont pas laissés en errance. En effet, dans un souci de sécurité d'une part (anticiper les éventuels conflits, les blessures...), mais également d'image véhiculée par la structure, il est indispensable d'animer ces temps. Il conviendra de limiter les discussions entre adultes et de veiller à ce que chacun puisse se répartir sur l'ensemble de l'espace

S'il n'est pas question d'imposer des activités aux enfants, il est constructif et nécessaire de les mettre à profit pour créer du lien avec eux, d'aller à leurs devants, de s'intéresser à leurs envies...

Ces temps pourront aussi être mis à profit afin de préparer l'aménagement de l'espace, le matériel et la mise en place des temps d'activités cadrées. Un animateur pourra, si besoin, prendre un temps pour aller installer son activité, dans la mesure où les conditions d'encadrement le permettent et en le communiquant à ses collègues. De même, sur les temps du soir, lorsque les enfants commencent à partir, les animateurs veilleront au rangement et à la propreté de leurs salles afin de faciliter le travail de l'agent de service. Les enfants pourront être responsabilisés.

- **9h30 - 11h30 : Temps d'activités cadrées**

Les temps d'activités cadrées permettront à chacun de proposer des activités plus ambitieuses, en groupe, et notamment de travailler sur des projets. En effet, il sera demandé aux animateurs de mettre en place des activités cohérentes les unes avec les autres, et ayant une finalité. Cependant, afin de ne pas s'enfermer dans cette dynamique de projet, les animateurs pourront ponctuer leurs démarches de projet d'autres activités et jeux afin de respecter les besoins et le rythme des enfants.

Un grand jeu sera proposé pour chacune des thématiques de l'été. En fonction du nombre d'animateurs et dans une optique d'adaptation à l'âge des enfants, il sera possible, soit d'organiser un grand jeu réunissant les différentes tranches d'âge soit d'organiser un grand jeu pour chaque tranche d'âge.

- **11h30 - 12h15 : Fin des activités**

Temps d'accueil et informels

- **12 h15 - 13h30 : Repas**

Le temps de repas est un moment privilégié, convivial où la proximité facilite la discussion et le partage. Les animateurs devront veiller à s'organiser de manière à rester le plus possible à table avec les enfants, d'une part pour favoriser l'échange, et d'autre part à des fins d'encadrement et de bien-vivre dans le réfectoire.

Il sera indispensable d'adapter les quantités servies aux enfants, en fonction de leurs âges, de leurs physiologies, mais également de leurs goûts, tout en veillant à ce que chacun puisse manger à sa faim. Ainsi, si, dans une finalité d'éducation au goût et de sécurité physique, les animateurs pourront inciter les enfants à goûter à tous les aliments (sauf en cas d'allergies), il sera néanmoins proscrit de forcer les enfants à manger ou à terminer leurs assiettes, quelle que soit la méthode employée, afin que le repas demeure un temps de convivialité et non de contrainte. Les animateurs devront également aider les enfants les moins autonomes en cas de difficultés.

Les enfants, aidés des animateurs participeront à la mise en place, au débarrassage de leur table et à la vaisselle.

Les repas doivent être des temps calmes d'échange.

L'été, les enfants mangeront une fois par semaine un repas froid ou pique-nique de façon à pouvoir manger une fois par semaine dehors et changer un peu les habitudes de la semaine.

- **13h30 - 14h30 : Temps d'accueil**

Les enfants qui ne restent qu'une demi-journée arrivent/repartent avec leurs parents : jeu libre, en autonomie, activités proposées par les animateurs

- **14h30 - 16h00 : Temps d'activité cadrées**

Animation des activités cadrées. (identique à celle du matin)

- **16h - 16h15 Bilan**

L'animateur doit guider la réflexion et la parole afin d'aider chaque enfant à formuler ses émotions et ses ressentis sur la journée.

- **16h30 - 17h : Goûter**

Encadrement du goûter et moment convivial

- **17h - 18h15 : Temps d'accueil du soir**

Tous les animateurs participent au départ des enfants de manière active. Les animateurs s'assureront que les enfants repartent avec les personnes autorisées à venir les chercher en consultant, si besoin est, le classeur des fiches d'inscription. Les enfants repartent : jeu libre, en autonomie, activités proposées par les animateurs. Rangement des salles et du matériel. Pause des animateurs

L'heure d'arrivée et de départ est consignée pour chaque enfant.

VIII. Hygiène et sécurité

- **Santé**

L'assistant sanitaire gèrera les stocks liés à l'infirmierie, se chargera d'approvisionner les trousseaux à pharmacie. Il sera chargé du cahier d'infirmierie sur lequel devra figurer toutes les interventions (soins plus ou moins bénins, délivrance de médicaments sous ordonnance).

Un coin infirmierie sera mis en place afin qu'un jeune souffrant puisse se reposer à l'écart du bruit dans l'attente du retour de ses parents.

- **Hygiène alimentaire**

Lors de l'inscription des jeunes, une information préventive particulièrement en cas de forte chaleur, sera effectuée auprès des familles. Avant chaque activité culinaire, les animateurs veilleront à ce que les jeunes se lavent les mains (durée de lavage 20s). Il en sera de même pour le goûter. (protocole sanitaire COVID-19)

- **Déplacement à pied**

Les gilets jaunes sont obligatoires pour les animateurs en sortie hors agglomération. En agglomération, Les passages piétons doivent être obligatoirement empruntés. En aucun cas, les enfants ne pourront traverser une route seuls.

- **Déplacements en car**

Les animateurs devront veiller à se placer près de chaque issue de secours. Les enfants doivent être comptés à chaque montée dans le car par un(e) animateur(ice) et la directrice et également à la descente du car. Un(e) animateur(ice) et la directrice vérifient qu'il ne reste plus de jeunes dans le car. Les jeunes devront rester assis durant le trajet et attacher leur ceinture de sécurité. Le chef de convoi (directeur ou animateur) devra être en possession de la liste des enfants en double exemplaire. Les enfants présents devront être pointés sur les listes dont une sera remise à l'organisateur avant le départ. Les jeunes seront pointés après chaque arrêt.

- **Baignade**

Lors de sorties baignade à la plage, un animateur au moins doit être présent dans l'eau pour cinq enfants de moins de 6 ans et pour les plus de 6 ans un animateur au moins doit être présent dans l'eau pour huit enfants.

Les animateurs veilleront à l'hygiène des enfants, en particulier pour les enfants de moins de 6 ans, dont l'autonomie est encore fragile.

- **Repas**

Au cours de la journée, les enfants seront amenés à se laver régulièrement les mains, avant et après les repas, collations, goûters et après les activités. De même, il sera nécessaire de solliciter les enfants, en particulier les plus petits à aller aux toilettes régulièrement afin de limiter le nombre « d'accidents ».

La liste des enfants ayant des régimes alimentaires particuliers (sans porc/sans viande/végétarien) ou des allergies sera affichée à destination des animateurs dans la cuisine du centre de loisirs.

- **PAI**

En cas d'accueil d'un enfant faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé, celui-ci sera communiqué aux animateurs qui devront en prendre connaissance. Les médicaments à administrer éventuellement à des enfants en raison d'une crise d'allergie ou d'un traitement ponctuel seront conservés dans le bureau de la direction ayant l'ordonnance associée. Ils seront emmenés par les animateurs lors des sorties.

- **Infirmierie**

En cas de blessures légères, les premiers soins pourront être effectués avec le matériel d'infirmierie. Les animateurs veilleront à remplir, le cas échéant, le cahier d'infirmierie.

Les animateurs devront notamment veiller aux changements de températures et inciter les enfants à s'habiller en fonction. L'infirmierie sera prise en charge par une personne diplômée du PSC 1.

Un temps calme sera formalisé en début d'après-midi. Une sieste sera proposée aux enfants, notamment les plus jeunes, mais également à ceux dont les animateurs pensent qu'elle serait bénéfique. En aucun cas, celle-ci est obligatoire pour les moins de 6 ans, mais elle n'est pas interdite pour les plus âgés.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

PROTÉGER : il s'agit de tout mettre en œuvre pour éviter un accident plus grave (le sur-accident), soit pour le blessé, soit pour les personnes présentes, soit pour lui-même. Il faut supprimer le danger source de l'accident s'il risque de causer d'autres victimes.

ALERTER : Téléphoner au SAMU 15 ou 112 (téléphone portable) en se présentant, en fournissant ses coordonnées, en donnant des précisions sur les circonstances de l'accident, sa localisation détaillée, le nombre de blessés, l'état apparent de la victime et les premiers gestes de secours effectués.

SECOURIR : rester près de l'enfant, le couvrir, le rassurer. Ne lui donner ni à boire, ni à manger
La directrice et l'organisateur devront être avertis rapidement.

Il ne faut pas déplacer les blessés sauf en cas de risques d'incendie ou d'explosion. Faciliter la ventilation en desserrant les vêtements.

***Sécurité physique** : prévenir le risque d'accident en prenant des dispositions (matériel adapté, règles d'utilisation, organisation, surveillance). Dans les cas extrêmes, appliquer le PAS (protéger, alerter, secourir) et recours au SAMU.

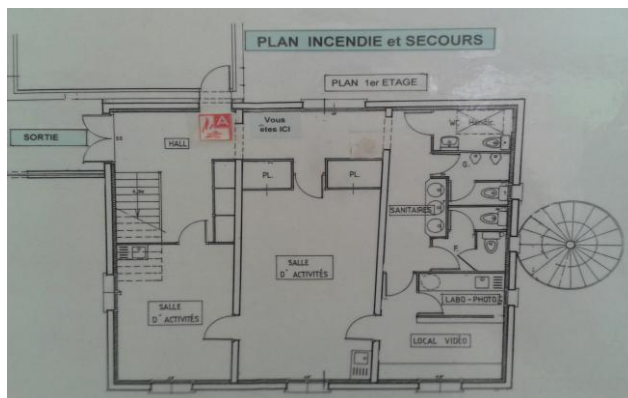
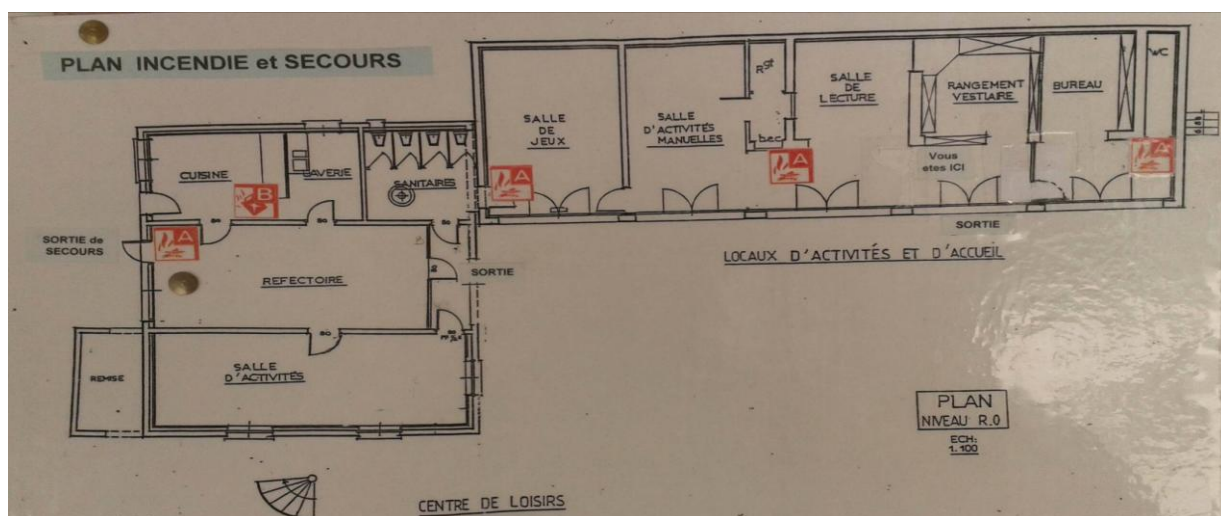
***Sécurité morale** : l'animateur peut être amené à prendre des sanctions ponctuelles après avoir dialogué avec l'enfant sur le pourquoi de la sanction. Mais il doit aussi valoriser les bonnes actions, les bons comportements.

***Sécurité affective** : faire ressortir des émotions positives, favorables à l'épanouissement et à la construction du soi.

La sécurité incendie

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans la salle des animateurs et les salles d'accueil.

Les couloirs et portes de dégagement ne sont pas obstrués par du matériel. Au moins deux portes doivent être ouvertes à clé quand la salle en comprend plusieurs.



La protection contre l'incendie dans les centres d'accueil

Les locaux sont l'ensemble des espaces mis à disposition de l'accueil. Leur sécurité tient à la fois à leur composition, leur construction et leur utilisation. La solidité, en France, ne pose pas de problème du fait de la rigueur des procédures et du professionnalisme des maîtres d'œuvre. En revanche, la disposition des espaces et la façon que l'on a de les utiliser constituent des variables qui peuvent se révéler accidentogène. L'appropriation de l'espace par l'équipe d'accueil est la meilleure garantie d'une sécurisation de l'espace.

Le propriétaire des locaux est le garant de la sécurisation des locaux. Le gérant (l'organisateur de l'accueil) est le responsable de la sécurité et du respect des règles.

Le Directeur du séjour doit :

- Etre en possession de la copie du certificat de conformité des locaux.
- Veiller au bon fonctionnement des extincteurs et de l'éclairage de sécurité.
- Tenir à jour le registre de sécurité.
- Procéder obligatoirement à des exercices d'évacuation des locaux en début de séjour

Le plan d'évacuation et les consignes d'incendie doivent être affichés en différents lieux de l'établissement. Le personnel sera initié à l'utilisation des extincteurs ou autres appareils du dispositif de sécurité. Les portes de dégagement ne devront être ni verrouillées, ni obstruées.

En cas d'incendie

Si un incendie se déclare, il faut se conformer aux consignes définies pour les locaux. Elles doivent être parfaitement connues de l'ensemble de l'équipe d'accueil. Un plan d'organisation des secours devra être établi, écrit et communiqué à toute l'équipe. Chacun doit savoir quel comportement adopter en cas d'alerte. Un exercice d'évacuation est nécessaire pour chaque séjour. En résumé :

- Intervenir immédiatement sur la cause si le foyer d'incendie peut être neutralisé immédiatement
- Agir conformément aux consignes adoptées
- Alerter
- Evacuer et vérifier que tout le public est en situation sécurisée.
- Intervenir sur l'incendie pour réduire sa progression conformément au plan

| Type de feux | | Type d'Extincteur | | |
|--------------|--|-------------------|----------------------|-----------------|
| A | Feux de matières solides (bois, cartons,...) | EAU | POUDRES | |
| B | Feux de liquides, solides liquéfiables (essence, huiles, paraffine, graisses,...) | EAU+ADDITIF | POUDRES | CO ₂ |
| C | Feux de gaz (acétylène, gaz de ville, propane,...) | | POUDRES | |
| D | Feux de métaux (magnésium, aluminium,...) | | POUDRES spéciales | |